



## Union Départementale des Retraités FO de la LOIRE.

Bourse du travail, 4 Cours Victor Hugo - 42028 Cedex1

Tél : 06.70.22.74.31 E-mail : [jack.perret@orange.fr](mailto:jack.perret@orange.fr)

Permanence le 1<sup>er</sup> lundi du mois de 14h30 à 17h30 et sur rendez-vous

# La lettre aux retraités de la Loire

*JEUDI 30 MARS 2017,  
JOURNÉE DE MOBILISATION*

## **REVENDIQUER POUR SE FAIRE RESPECTER ...**

Les 9 organisations syndicales et associatives nationales CGT – UCR FO – CFTC – CFE/CGC – FSU – SOLIDAIRES – FGR – LSR – Ensembles solidaires ne désarment pas.

Elles appellent à une journée de mobilisation et d'action des retraités dans tous les départements.

Dans la Loire, une intersyndicale des organisations de retraités CGT- FO – CFTC – FSU – FGR – LSR s'est tenue pour définir les modalités à Saint Etienne et Roanne.

Vous trouvez l'appel commun pages 2 et 3.

### **QUI PARLE DE NOUS ? QUI S'INTÉRESSE À NOUS ?**

- ⇒ Depuis 4 ans, aucune revalorisation de l'ensemble des retraites n'a été effectuée.
  - ⇒ Sur 16 millions de retraités, près de 10% sont des retraités pauvres (En dessous de 960€ et leur nombre a augmenté continuellement depuis 10 ans).
  - ⇒ Sur ces 16 millions, 1,2 millions sont en perte d'autonomie,
  - ⇒ Les suppressions de la ½ part fiscale pour les parents isolés, de l'exonération des majorations familiales pour les foyers ayant élevé 3 enfants et plus, c'est plus d'impôts pour des milliers de retraités.
- Comme tout le monde, nous subissons la hausse de la fiscalité locale, des loyers, des transports, le déremboursement des médicaments, la taxe de 0.3%.etc.
- ⇒ Pour la perte d'autonomie, les « restes à charges » après perception des aides publiques atteignent 1 000 à 3 000 €/mois, parfois plus. La récente loi ASV ne répond pas aux besoins et attentes.

Les candidats à l'élection présidentielle nous présentent leurs programmes. Nous les Retraités, nous leur présentons nos revendications pour vivre dignement de nos années de travail pendant lesquelles nous avons cotisé pour avoir une retraite décente à 60 ans.

Vouloir remettre aujourd'hui en cause ces acquis, c'est ne pas avoir connu les difficultés de ces dures années de labeur.

**RETRAITÉS, le JEUDI 30 MARS 2017, nous devons plus que jamais nous mobiliser pour affirmer toute notre détermination à défendre nos acquis et améliorer notre pouvoir d'achat. A quelques semaines des élections présidentielles, il est grand temps que les candidats s'intéressent à ces 16 millions de retraité-e-s qui sont une force vive de la nation.**

**ST ETIENNE** : RDV à 10h00 devant la bourse du travail et manifestation jusqu'à la Préfecture.

**ROANNE** : RDV à 10h30 devant la s/Préfecture.



## **Les organisations de retraités de la Loire vous appellent à vous mobiliser le jeudi 30 mars 2017.**

Dans le cadre de l'appel des 9 organisations syndicales et associatives nationales de retraité-e-s à une nouvelle journée de mobilisation nationale le 30 mars, les organisations de retraités de la Loire ci-dessus vous appellent à venir nombreux à participer aux actions organisées dans la Loire.

### **COMMUNIQUÉ COMMUN.**

#### **Haro sur les pensions de retraite.**

De réforme en réforme, le pouvoir d'achat des retraité-e-s ne cesse de se dégrader. Par exemple, le calcul des pensions sur les prix remplaçant le calcul sur les salaires dès 1987 dans le privé, puis en 2004 pour la Fonction publique a constitué une catastrophe pour nombre de retraité-e-s. Ainsi, de 2003 à 2014 les pensions progressaient de 17,9 %, tandis que les salaires eux progressaient de 24,8 % et le SMIC de 32,6 %. Sur les vingt dernières années, on peut estimer à une perte d'environ 20% du pouvoir d'achat pour de nombreux retraité-e-s. Cela justifie pleinement que les retraité-e-s se mobilisent pour l'indexation des pensions sur les salaires afin de revenir à la situation d'avant 1987.

Mais aussi les retraité-e-s sont victimes de mesures comme l'instauration de la taxe de 0,3 % de Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (CASA), la perte de la demi-part réservée aux veuves et veufs ayant élevé un enfant, la fiscalisation de la majoration de 10 % de la pension pour les personnes ayant élevé au moins 3 enfants, ...

De même, le poids de la fiscalité, avec surtout la TVA, pèse principalement chez les plus démunis.

A tout cela, il faut rajouter le blocage de régimes complémentaires.

Pour trop de retraités le logement constitue une dépense de plus en plus importante que l'on soit propriétaire ou locataire. Avec la loi de financement 2016 c'est l'ensemble du patrimoine qui est pris en compte pour les bénéficiaires de l'APL. Le coût des transports, leur inadaptation sont souvent un obstacle pour accéder à une vie sociale. A cela, il faut rajouter la désertification des services publics.

Nous ne sommes pas tous égaux face à la crise. Les inégalités, notamment de revenus s'aggravent, et dans des proportions inquiétantes. Les riches deviennent de plus en plus riches et les pauvres de plus en plus pauvres. Plus globalement, on va assister à un appauvrissement généralisé des retraité-e-s dans les années à venir si rien n'est fait. Fin 2016, des associations caritatives ont dénoncé l'accroissement de la pauvreté actuellement chez les personnes âgées. Parmi les plus touchées, on trouve principalement les femmes pour qui les pensions sont globalement inférieures de 40 % à celles des hommes.

Les pensions de retraite ne sont pas une allocation de solidarité, une aumône. La pension est le résultat des cotisations payées tout au long de la vie professionnelle, des richesses qui ont pu être créées pendant ce temps. Il s'agit d'un droit à une pension relative à la reconnaissance de la qualification. Cela justifie pleinement le retour du calcul des pensions sur les salaires et le maintien des pensions de réversion dans les régimes de base et les complémentaires ».

#### **La santé malade des politiques**

En matière de santé, encore une fois, un grand nombre de personnes âgées sont décédées de la grippe. Le danger était connu. Déjà, en 2015 le nombre de décès était supérieur à la période de la canicule de 2003. Cette épidémie montre l'ampleur de la dégradation de notre système de santé qui n'est même plus capable de répondre à une banale épidémie de grippe. L'ampleur de l'épidémie, si elle révèle une nouvelle fois un manque d'anticipation, marque surtout les limites d'une politique de casse de la Sécurité sociale, de l'hôpital avec les milliers d'emplois supprimés, des milliers de lits fermés, la course à la rentabilité. Hôpital, médecin de ville, spécialistes, dépassement d'honoraires : c'est de plus en plus difficile de pouvoir se soigner. Aujourd'hui trop de retraités ne sont plus en mesure d'avoir une Mutuelle.

Le plafonnement du remboursement des mutuelles a fait chuter le remboursement des frais de santé.

Ce recul de société explique aussi pourquoi de plus en plus de retraité·e·s sont amenés à reprendre un « petit boulot »

Retraité et retraitée : reconnaissance en matière de pension, de droit à une vie décente, mais aussi reconnaissance par la société. En effet, il est curieux de constater par exemple au travers de la loi d'adaptation de la société au vieillissement ou dans les discours officiels que l'on ne parle plus que de « personnes âgées ». A quel âge est-on une personne âgée ? Personne ne peut le définir. Est-ce à partir du moment où la personne âgée commence à avoir un handicap ? La personne retraitée, quel que soit son âge, a travaillé des années, a versé des cotisations et a donc droit à une pension.

## **Besoin d'agir**

Enfin imaginons que si, à l'appel des 9 organisations syndicales et associations, les retraités ne s'étaient pas mobilisés nous connaîtrions la même situation que les retraités de plusieurs pays européens qui comme en Allemagne ont vu s'accroître considérablement le nombre de retraités pauvres.

Nos actions ont permis de petites améliorations : les personnes non imposées en 2015 n'ont pas payé d'impôt en 2016 et 2017, les seuils de déclenchement de la CSG ont été relevés...

**Alors oui les retraités ont de bonnes raisons de se mobiliser, d'exiger une revalorisation de leurs pensions, le retour au calcul sur les salaires.**

Se mobiliser le 30 mars, c'est dire aux candidats à l'élection présidentielle que les 17 millions de retraitées veulent voir leur place reconnue dans la société, avoir les ressources pour vivre décemment, pouvoir se soigner, se loger, ... et lutter efficacement contre l'isolement social par une politique de transports, de culture, de services publics de proximité.

**Afin d'aller rencontrer les retraités**, les organisations et associations ont décidé ensemble de les consulter sur la réalité de leur situation en matière **de pouvoir d'achat**, sur les questions liées à la **perte d'autonomie** pour eux ou leur famille, sur leur volonté d'agir...

Ce questionnaire sera consultable et pourra être rempli sur le site :

<http://www.retraiteencolere.fr/>

***C'est pour cela que les organisations de Retraités de la Loire : CGT – FO – CFTC – FSU – FGR – LSR vous appellent à faire :***

**→ Du jeudi 30 mars une nouvelle journée de mobilisation :**

- **A St-Etienne : Rendez-vous à 10h à la bourse du travail de ST-Etienne et manifestation jusqu'à la Préfecture.**

- **A Roanne : Rassemblement à 10h30 à la sous Préfecture, et à 11h Réception Sous-préfecture.**

**→ A exprimer au travers de la consultation nationale vos préoccupations, vos revendications.**



## COMMUNIQUÉ

### Établissements de retraite : étranglement programmé !

Alors même que les retraités étaient nombreux dans la rue le 7 mars pour soutenir les personnels hospitaliers et d'action sociale en grève, les responsables des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) mesuraient les conséquences des dispositions nouvelles introduites par la loi d'adaptation de la société du vieillissement (ASV).

La loi ASV a introduit de nouvelles règles pour le financement de la prise en charge de la dépendance. Celles-ci se traduisent par la mise en place d'un nouveau **forfait global dépendance**.

Dans le même temps, l'État a diminué de plus de 11 milliards la dotation globale de fonctionnement versée aux collectivités locales.

Conséquence directe : les dotations que les départements versaient aux établissements de retraite dévissent !

Dans certains départements, les gestionnaires anticipent des baisses de près de 30% de la dotation. Sachant que la section dépendance finance à 90% les dépenses de personnel, la réforme de la loi ASV va donc impacter la masse salariale, donc le nombre de personnel, au service des résidents, alors même que le temps d'encadrement est loin d'atteindre le ratio (1 personnel pour 1 résident) qui serait nécessaire pour une bonne qualité des soins.

**L'UCR-FO rappelle que dans le même temps les restes à charge, après perception des aides (APA) atteignent en moyenne 2 000 à 3 000 euros, charge qui pèse sur les familles.**

**L'UCR-FO dénonce l'application de l'austérité budgétaire aux personnes âgées et exige que les moyens soient donnés aux établissements pour accueillir dignement les anciens.**

**En cette période électorale, il est urgent que cette demande soit entendue et suivie d'effets et de rappeler notre revendication pour une prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la Sécurité sociale.**

Paris, le 9 mars 2017

